

Genève

L'enseignante Chloé Frammery licenciée

Très en vue dans les manifestations contre les mesures sanitaires, la professeure, qui était suspendue depuis près d'un an, a été finalement licenciée par le DIP.

dimanche 26 juin 2022 [ATS](#)



L'enseignante avait été suspendue le temps d'une enquête administrative. KEYSTONE/ARCHIVES

École Chloé Frammery, très en vue dans les manifestations contre les mesures sanitaires en Suisse romande, a annoncé sur Telegram avoir été licenciée par le Département de l'instruction publique (DIP) à Genève. Cette enseignante de mathématiques était suspendue depuis presque une année.

Chloé Frammery a publié une photo d'un arrêté qui semble provenir du Conseil d'Etat et qui précise qu'elle est révoquée avec effet au 30 septembre 2022. Contacté par Keystone-ATS, le DIP ne commente pas les dossiers qui concernent les ressources humaines. L'enseignante avait été suspendue le temps d'une enquête administrative.

Dans son message sur Telegram, Chloé Frammery liste plusieurs raisons qui ont été avancées, selon elle, pour son licenciement. Elle évoque notamment le fait d'avoir relayé «des témoignages de victimes de la Shoah, faisant des comparaisons entre mesures sanitaires et mesures nazies».